

Commune Castelnaud d'Aude
Place de la Mairie
11700 CASTELNAU D'AUDE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

**MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE EN
VUE DE LA VALORISATION D'UN FONCIER POUVANT
ACCUEILLIR DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES**

=====

Règlement de la consultation valant cahier des charges

Date limite de réception des offres : 26 Aout 2024 à 17h00

Article 1 - Objet de l'appel à projet :

La commune de Castelnaud d'Aude a reçu la manifestation d'intérêt spontané pour le développement d'un projet de stockage d'énergie par batteries.

La présente procédure de sélection est soumise aux dispositions des articles L.2122-1-1 et L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques visant notamment à assurer une sélection présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence via notamment la mise en œuvre de mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

La commune de Castelnaud d'Aude s'engage dans le développement de projets de stockage d'énergie par batteries et de services innovants associés à la régulation énergétique.

Dans ce contexte, la commune lance un appel à manifestation d'intérêt concurrent afin d'étudier différentes offres concurrentes pour des équipements de stockage sur le patrimoine dont elle est propriétaire.

Les installations projetées sont les suivantes :

- Installation de stockage d'énergie par batteries d'une puissance de 110 Mw et d'une capacité 220 Mwh
- Situation de l'installation et mesures environnementales sur les parcelles n°A909, A 722, A723, A724 et A725
- Surface totale de 2.695 hectares
- Mesures environnementales adaptées

Article 2 - Conditions de la sélection

La personne publique contractante examinera les propositions faites par les candidats. Seront écartées les propositions incomplètes ou considérées comme non pertinentes au regard des critères d'évaluation précisés ci-après. Il pourra être décidé de rencontrer les candidats ayant des propositions complètes et pertinentes, et/ou de leur écrire pour leur demander des précisions ou compléments sur les propositions faites. La personne publique contractante ne souscrit aucune obligation vis-à-vis des candidats, autre que d'examiner avec sérieux et sans a priori les propositions faites et d'engager de bonne foi des discussions en vue de rassembler les meilleures compétences pour réaliser au mieux le projet. Les candidats qui remettent une offre acceptant cette règle de libre négociation et ne pourront demander aucune indemnité pour les peines et débours que la participation à la présente procédure de sélection leur aura occasionné, et ce pour quelque cause que ce soit.

2.1. Variantes

Non autorisées.

2.2. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des propositions.

2.3. Forme juridique du groupement

La personne publique contractante ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'entité sélectionnée. Les candidats peuvent être des entreprises privées ou des acteurs publics. Les groupements sont autorisés, et devront alors préciser le rôle et les responsabilités envisagés par chacun des membres.

Article 3 – Titre d’Occupation Privative du Domaine

3.1. Objet du Titre

La commune de Castelnaud d’Aude attribuera à l’opérateur retenu un bail emphytéotique administratif (BEA) du domaine privé pour une durée de 30 ans afin de permettre à ce dernier d’installer sous sa propre responsabilité et maîtrise d’ouvrage, l’installation de stockage d’énergie par batteries.

L’opérateur est autorisé à percevoir et conserver les recettes tirées des installations.

3.2. Obligations du titulaire du BEA

Le prestataire aura à sa charge :

- Les études techniques nécessaires à l’implantation du projet,
- Les démarches administratives nécessaires à l’implantation du projet,
- L’ensemble des travaux nécessaires à l’implantation du projet,
- La mise en service et l’exploitation de l’installation.

3.3. Modalités

À l’issue de la procédure d’appel à manifestation d’intérêt, une lettre d’engagement de la commune de Castelnaud d’Aude de mettre à disposition les parcelles numéros A909, A722, A723, A724 et A725 permettra au candidat de mettre en œuvre son projet et de signer les autorisations lui conférant le droit d’occupation des terrains.

Article 4 - Contenu du dossier de sélection

Le dossier de sélection contient uniquement la pièce suivante :

- Le présent Règlement de la Sélection (RS).

Article 5 - Présentation des candidatures et des propositions

Les propositions des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

5.1. Pièces de la candidature :

Chaque candidat ou chaque membre de l’équipe candidate devra produire les pièces suivantes réunies au sein d’un sous-dossier « candidature » :

- Le Kbis du candidat ou de chacun des membres du groupement
- Une identification du candidat ou de chacun des membres du groupement grâce à la fiche de présentation en annexe 1 au présent règlement de sélection
- Une présentation libre du candidat ou du groupement en moins de 1 page
- Une présentation de projet similaire et référence pouvant confirmer sa réalisation

5.2. Pièces de la proposition

Les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein d'un sous-dossier « proposition » :

- Le mémoire technique comprenant :
 - La description du dimensionnement et le plan associé
 - L'acceptation d'un raccordement au réseau en HTB2 avec des limitations pérennes inférieures à 660.08 heures /an
 - La contrepartie financière au droit d'occupation
 - Les mesures environnementales envisagées
 - Un document pouvant expliquer la compatibilité du projet avec l'urbanisme
 - Un engagement sur l'honneur du candidat à respecter les éléments de son offre, notamment les propositions financières et les grandes lignes de sa proposition qu'il jugera essentielle.

Aussi le candidat est notamment invité à :

- présenter ses activités ;
- exposer ses motivations concernant la conclusion d'un bail emphytéotique administratif du domaine privé ;
- détailler sa stratégie interne et ses objectifs en faveur de la transition.

5.3 Détails des prestations attendues

Cet appel à projet consiste à rechercher un opérateur candidat pour concevoir, construire, financer, entretenir, et exploiter les installations de stockage d'énergie par batterie à implanter sur les sites ci-dessus.

Le candidat retenu aura à sa charge, à ses risques et périls, l'ensemble des coûts directs et indirects tant d'investissement que de fonctionnement et notamment :

- Les travaux nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des installations
- Les frais liés au recours à des prestataires extérieurs nécessaires à l'exécution des travaux (CSPPS, contrôleur techniques, constats d'huissiers etc...)
- Les coûts relatifs au raccordement au réseau public de transport d'électricité.
- L'ensemble des frais annexes nécessaires au bon fonctionnement de l'actif.

L'offre du candidat est réputée complète et comprenant l'ensemble des investissements et frais afférents au(x) projet(s).

Article 6 - Sélection des candidatures et jugement des propositions

La sélection des candidatures et le jugement des propositions seront effectués dans le respect des principes fondamentaux d'impartialité et de transparence conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le jugement donnera lieu à un classement des propositions.

Les critères retenus pour le jugement des propositions sont :

Critères	Pondération
1 - Critère financier : apprécié au regard de la redevance proposée	20 %
2 - Critère technique : apprécié sur les références de projet similaire et de l'offre présenté	20 %
3 – Critère général : apprécié au regard du calendrier de mise en œuvre, de la compatibilité du projet avec le document d'urbanisme existant et de l'acceptation du raccordement	40 %
4 – Critère d'intégration : apprécié sur la base de la capacité à fournir des simulations d'intégration paysagère et d'intégration environnementale (mesures de suivi environnemental...)	20 %

Article 7 - Négociation avec les candidats

La personne publique contractante se réserve le droit de négocier avec un ou plusieurs candidats qui auront été présélectionnés au vu des critères de jugement.

Cependant, la personne publique contractante pourra juger que, compte tenu de la qualité des propositions, la négociation n'est pas nécessaire. L'intérêt du candidat est d'optimiser sa proposition initiale.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de la proposition, sans toutefois altérer substantiellement les conditions de la sélection.

Article 8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur meilleure proposition sous pli cacheté portant les mentions :

Proposition pour :

MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVE EN VUE DE LA VALORISATION D'UN FONCIER POUVANT ACCUEILLIR DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document. Ces pièces peuvent être communiquées sous forme papier où dans un support électronique (clé USB, CDrom) glissé dans l'enveloppe.

Il devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des propositions indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

Commune de Castelnaud d'Aude
Place de la Mairie
11700 CASTELNAU D'AUDE

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après **la date et l'heure limites** **précitées** **le 26 aout 2024 à 17h00** ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Article 9 : Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette procédure de sélection, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des propositions, une demande écrite en Mairie à l'adresse indiquée ci-dessus, ou par courriel à l'adresse : castelnau.aude@wanadoo.fr

Article 10 : Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montpellier

ANNEXE 1 : FICHE PRESENTATION CANDIDAT

Indentification du candidat

Mandataire :

Raison sociale et sigle :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance (si différente) :

Tel :

Courriel :

Site internet :

Statut juridique :

- Code NAF :

- Numéro de SIRET :

Co-répondants (le cas échéant) :

Raison sociale et sigle	Adresse du siège social	Numéro de SIRET	Courriel

ANNEXE 2 : IMPLANTATIONS

Vue satellite et cadastrée de la parcelle

Terrain disponible

Implantation suggérée :